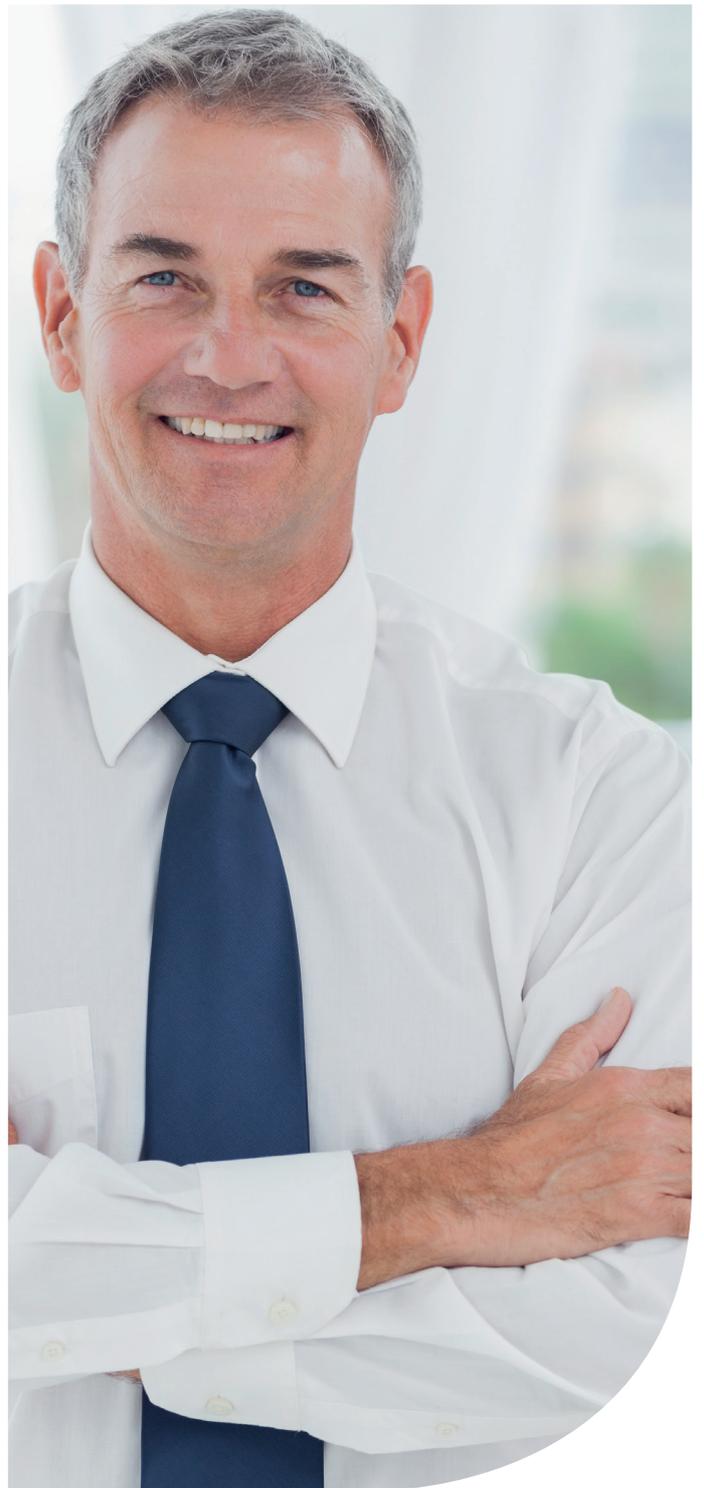


PERENNA PREVOYANCE TNS

Une solution
pour vous protéger
contre les aléas de la vie



PERENNA PRÉVOYANCE TNS

Une protection indispensable

Le Saviez-vous ?

Les travailleurs non-salariés s'estiment en majorité mal protégés en cas d'imprévus

- 63 % se sentent mal protégés en cas de décès
- 73 % en cas d'invalidité permanente
- 71 % en cas d'arrêt de travail

Source : Institut CSA pour Metlife novembre 2014

Pourquoi compléter sa couverture en matière de prévoyance ?

Parce qu'en cas d'arrêt de travail, il vous faudra des ressources suffisantes pour aider à maintenir le niveau de vie de votre famille.

Parce qu'en cas de décès, l'avenir de votre conjoint et de vos enfants peut être compromis.

Parce que votre régime obligatoire vous assure des prestations insuffisantes, en cas de coup dur.

Accident, maladie, décès, arrêt de travail... Autant d'aléas pouvant mettre en danger votre activité et votre famille.

CNP Assurances a conçu, pour vous, PERENNA PRÉVOYANCE TNS.

PERENNA PRÉVOYANCE TNS : l'offre qui vous convient

PERENNA PRÉVOYANCE TNS prévoit de couvrir les situations de vie quotidienne auxquelles vous pourriez être confrontés.

Ces contrats PERENNA PRÉVOYANCE TNS (fiscalité Madelin et fiscalité Non Madelin) proposent des garanties en cas de décès, de survenance d'une maladie redoutée, d'incapacité temporaire ou d'invalidité permanente.

La modularité des garanties permet d'adapter la couverture à vos besoins. Ainsi, vous bénéficierez d'une protection renforcée et d'un cadre fiscal spécifique.*

Un cadre fiscal spécifique*

ZOOM SUR...

Le plafond de déduction fiscale des cotisations de prévoyance et de santé Madelin, prévu par la loi : 3,75 % du revenu professionnel augmenté de 7 % du PASS, le tout limité à 3 % de 8 PASS.

Exemples de déductions fiscales

Pour un revenu déclaré de 21 000€ en 2016, le plafond de déduction fiscale pour les contrats de prévoyance et de santé Madelin sera de : **3 490,62 € pour 2016** (3,75 % de 21 000€ + 7 % du PASS)

Pour un revenu de 65 000€, le plafond fiscal prévoyance et santé Madelin sera de : **5 140,62 € pour 2016** (3,75 % de 65 000€ + 7 % du PASS)

Attention : le calcul du plafond fiscal Madelin pour l'année N se fait par rapport au revenu de l'année N (et non pas N-1). Ce plafond de déduction fiscale prévoyance-santé est indépendant du disponible fiscal retraite.

* au titre des garanties arrêt de travail, invalidité, rente de conjoint et rente éducation du contrat Perenna Prévoyance TNS soumis à la fiscalité Madelin.

PERENNA PRÉVOYANCE TNS, l'alliance d'une protection optimale et de garanties personnalisées

Choisissez les garanties qui correspondent le mieux à vos besoins entre les 2 formules proposées ou composez vous-même la couverture idéale, grâce aux garanties à la carte.

Les formules

FORMULE INITIALE

(tarif appliqué jusqu'à 35 ans inclus*)

Indemnités journalières :
15€/jour (franchise 30 jours)
Rente invalidité : 450€/mois
Capital Décès/PTIA **: 20000€

FORMULE ESSENTIELLE

(tarif appliqué jusqu'à 60 ans inclus*)

Rente invalidité/Indemnités journalières : montant au choix
Capital Décès/PTIA **: montant égal à 4 fois le montant annuel de la rente invalidité

* hors indexation contractuelle

** Non Madelin

Les garanties à la carte*

Pour vous accompagner et vous aider à faire face

MALADIE REDOUTÉE ⁽¹⁾

Suite au diagnostic de l'une des maladies répertoriées, versement d'une partie du capital décès, pour faire face aux premiers frais.

Non Madelin

⁽¹⁾ garantie en cas de vie

Pour maintenir vos revenus en cas d'arrêt de travail

ARRÊT DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, des indemnités journalières allant jusqu'à 500€ par jour seront versées à l'issue de la franchise choisie.

PTIA

Versement du capital décès à l'assuré lui-même, en cas de PTIA (perte totale et irréversible d'autonomie)

Non Madelin

INVALIDITÉ

En cas d'invalidité permanente, une rente est versée tous les trimestres, pour maintenir le niveau de vie.

Pour préserver votre activité

FRAIS PROFESSIONNELS

En cas d'arrêt de travail, versement d'une indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais fixes de l'entreprise dans la limite du montant choisi

Non Madelin

Pour sécuriser l'avenir de votre famille

DÉCÈS

En cas de décès un capital décès, jusqu'à 1M€ est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)

Non Madelin

RENTE CONJOINT

Versement d'une rente au conjoint survivant

RENTE ÉDUCATION

Versement en cas de décès d'une rente éducation aux enfants à charge

* Dans les conditions et limites des dispositions contractuelles des contrats Perenna Prevoyance TNS Madelin et non Madelin

EN ACTIVITÉ OU EN ARRÊT DE TRAVAIL, DES SERVICES QUI PERMETTENT DE CONCILIER AU MIEUX VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE.

Assistance santé à l'étranger : concerne les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, engagés à l'étranger à la suite d'un accident ou d'une maladie ayant un caractère imprévisible (séjour touristique inférieur à 90 jours consécutifs)

Protection juridique, Information et santé, Accompagnement personnalisé et à domicile, Aide à la poursuite de l'activité professionnelle, Accompagnement si hospitalisation, Écoute psychologique

* Le code d'affiliation pour bénéficier des services de la plateforme Lyfe est indiqué dans le guide des services qui vous sera remis après votre adhésion à Perenna Santé

Les garanties décrites s'entendent dans les termes et limites du contrat (définitions de garanties, exclusions, franchise, durée de prise en charge ou plafond du capital)

Des services utiles et accessibles au quotidien dans les domaines de la santé, du bien-être ou du bien vieillir : Pour utiliser la plateforme Lyfe, rendez-vous sur <https://perenna.lyfe.fr>* Inscrivez-vous en cliquant sur « s'inscrire » sur la page d'accueil et remplissez quelques informations personnelles.

La gestion de vos contrats en toute simplicité

CNP Assurances a confié la gestion de vos contrats PERENNA PRÉVOYANCE TNS à un spécialiste de la protection sociale des travailleurs indépendants, ALPTIS, reconnu sur le marché pour son professionnalisme dans la gestion des contrats prévoyance et son sens de la satisfaction client.

Notre priorité : vous apporter de la sérénité dans la gestion courante de votre couverture prévoyance :

- **Accompagnement dans la mise en place de vos garanties prévoyance :** des experts prévoyance Alptis examinent votre dossier afin de déterminer vos conditions d'acceptation pour votre couverture prévoyance. Si des examens médicaux complémentaires sont nécessaires, ils vous accompagnent pour vous simplifier les démarches, notamment en vous orientant vers des professionnels de santé chez qui vous n'aurez pas de frais à avancer.
- **Efficacité dans la prise en charge des sinistres :** pour gagner du temps dans le traitement de votre dossier, vous avez la possibilité de déclarer votre arrêt de travail ou un décès en ligne et d'adresser sous pli confidentiel les justificatifs à Alptis.
- **Information de vos garanties et suivi de vos prestations en temps réel :** un espace adhérent sécurisé vous permet de consulter en ligne le détail de vos garanties prévoyance et de suivre le détail du paiement de vos indemnités journalières.
- **Accompagnement dans vos démarches fiscales pour faire valoir la déductibilité de vos cotisations :** votre attestation Madelin vous est adressée (au titre des garanties éligibles) chaque début d'année avant fin février pour vous permettre d'effectuer votre déclaration de revenus. Vous retrouverez également ce document à tout moment sur votre espace adhérent dédié (espaceclient.alptis.fr).

4 BONNES RAISONS DE CHOISIR PERENNA PRÉVOYANCE TNS

- ① **Une large couverture des risques :** incapacité temporaire de travail, invalidité et décès, garantie frais professionnels.
Et en plus la garantie maladie redoutée apporte un capital indispensable pour faire face aux dépenses supplémentaires liées à la maladie
- ② **La liberté de choisir ses garanties en fonction de ses besoins :** la possibilité d'être couvert uniquement en cas d'arrêt de travail (incapacité/invalidité)
- ③ **Une assistance et des services pour mieux organiser vie privée et vie professionnelle :** assistance vie quotidienne, assistance santé à l'étranger en cas de maladie/accident à l'étranger (dans le cadre de déplacements privés), assistance protection juridique, service de soutien psychologique téléphonique, plateforme Lyfe
- ④ **Des garanties complémentaires qui rassurent :** la rente éducation et la rente conjoint

Un réseau de professionnels à votre écoute :

AMÉTIS est le réseau de conseillers CNP Assurances. Répartis partout en France, nous sommes à votre écoute pour vous conseiller au plus près de vos besoins.

En discutant de votre mode de vie, de vos objectifs et de vos priorités, nous vous guiderons vers les choix les plus adaptés pour vous prémunir contre les risques immédiats et futurs de la vie tout en protégeant vos proches et votre patrimoine sur le long terme.

